

**COMMUNE
DE MARTIGNY-COMBE**



Compte 2022

Bourgeoisie

Assemblée primaire - 20 juin 2023



Martigny-Croix, le 30 mai 2023

**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

A V I S

Séance de l'Assemblée bourgeoisiale

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

L'Assemblée bourgeoisiale est convoquée le

Mardi 20 juin 2023 à 19h30

à la salle de l'Eau-Vive à Martigny-Croix.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2022.
2. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie.
3. Rapport de l'organe de révision.
4. Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2022 et les comptes 2022 de la Bourgeoisie peuvent être consultés sur le site internet de la Commune (www.martigny-combe.ch) ainsi qu'au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En restant naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire

Pascal Giroud

La Présidente

Florence Carron Darbellay

1	PREAMBULE.....	5
2	INTRODUCTION DU MODELE COMPTABLE HARMONISE 2 (MCH2).....	6
2.1	Modifications.....	6
2.2	Décisions	6
3	APERCU GENERAL	7-9
4	EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS	10
4.1	Financement des investissements.....	10
4.2	Modification de la fortune / découvert.....	10
4.3	Modification des engagements.....	10
5	COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE	10-14
5.1	Aperçu général	10-11
5.2	Charges d'exploitation	12-13
5.2.1	Charges de personnel (30)	12
5.2.2	Biens et services et autres charges d'exploitation (31).....	12
5.2.3	Amortissements du patrimoine administratif (33)	12
5.2.4	Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)	12
5.2.5	Charges de transferts (36).....	13
5.3	Revenus d'exploitation	13
5.3.1	Revenus de transferts (46)	13
5.4	Charges et revenus financiers	13
5.4.1	Charges financières (34).....	13
5.4.2	Revenus financiers (44).....	13
5.5	Charges et revenus extraordinaires	14
5.5.1	Charges extraordinaires (38).....	14
5.5.2	Revenus extraordinaires (48).....	14
6	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	14-15
6.1	Compte des investissements par nature	14
7	INDICATEURS FINANCIERS	15-17
7.1	Informations générales.....	15
7.1.1	Evolution	16
7.1.2	Définition.....	16-17
7.1.3	Graphique de l'endettement net par habitant	17
8	CONCLUSION	18

TABLE DES MATIERES

Pages

ANNEXES	19-67
- Indicateurs financiers	19-39
- Compte de résultat par fonction	40-46
- Compte des investissements par fonction	47-48
- Compte de résultat par nature.....	49
- Compte des investissements par nature	50
- Compte du bilan	51-52
- Compte du bilan par nature	53
- Tableau des immobilisations	54-55
- Tableau des crédits d'engagements et complémentaires.....	56
- Etat du capital propre	57
- Tableau des provisions	58
- Tableau des participations.....	59
- Tableau des garanties	60
- Rapport de l'organe de révision.....	61-62
- Principes pour la présentation et la tenue du compte.....	63-67

Message du Conseil municipal concernant le compte 2022 de la Bourgeoisie de Martigny-Combe

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le compte de l'exercice 2022, tel qu'arrêté par le Conseil municipal en séance du 12 mai 2023.

1 PREAMBULE

Le compte 2022 de la Bourgeoisie de Martigny-Combe est le premier à se conformer au Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération, désigné plus simplement MCH2. Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération. Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des Cantons et des Communes (y compris les Bourgeoisies) pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics.

Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (Canton/Bourgeoisies), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistiques financières. Pour y parvenir, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont édicté 21 recommandations (20 sont appliquées par les Bourgeoisies valaisannes), lesquelles servent de cadre pour les finances des Bourgeoisies.

La présentation et le contenu des comptes doivent aussi correspondre aux exigences définies dans l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (état 01.03.2021).

Ainsi, le compte qui vous est soumis est entièrement calqué sur les directives fédérales et cantonales en la matière. Il est relevé que le MCH2 porte sur les principes fondamentaux suivants, à savoir que :

- le modèle comptable s'articule autour du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe ;
- la clôture du compte de résultats comporte deux niveaux ; le premier niveau montre le résultat opérationnel et le second niveau le résultat extraordinaire ; le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan ;
- l'excédent ou le découvert au bilan figure dans le capital propre qui comprend dorénavant les engagements et avances sur les financements spéciaux ainsi que la réserve de politique budgétaire ;
- la réserve de politique budgétaire est une réserve qui peut être utilisée uniquement pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats ;
- l'annexe aux comptes annuels, figurant en fin de fascicule, donne tous les principes régissant la tenue des comptes et d'autres indications permettant d'apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que la situation en matière de risques.

2 INTRODUCTION DU MODELE COMPTABLE HARMONISE 2 (MCH2)

2.1 Modifications

Le Conseil d'Etat valaisan avait décidé le 24 février 2021 que l'introduction de ce nouveau modèle aurait lieu pour l'année 2022.

Face à de nombreux changements, la comparaison avec les années précédentes est rendue possible par l'utilisation d'une clé de transfert. Les comparaisons possibles ne permettent pas systématiquement de tirer des conclusions car de nombreux comptes ont changé de fonction et de nature.

2.2 Décisions

Dans ce cadre, le Conseil communal avait pris, dès le budget 2022, les décisions suivantes quant aux règles à appliquer :

Désignation	Décision
- Seuil des actifs et passifs de régularisation (transitoires) :	pas de seuil
- Seuil des provisions :	CHF 10'000
- Limite des activations des investissements :	CHF 10'000
- Taux des amortissements :	amortissement dégressif
• Terrains :	0% (imposé)
• Bâtiments/constructions (fourchette 8%-15%) :	10%
• Travaux de génie civil (fourchette 7%-10%) :	
○ Routes et voies de communication :	10%
○ Aménagement des cours d'eau :	10%
○ Autres travaux de génie-civil :	10%
• Biens meubles, machines, véhicules (fourchette 35%-60%) :	45%
• Autres immobilisations corporelles (imposé) :	50%
• Forêts et alpages non-bâtis (imposé) :	0%
• Subvention d'investissement (fourchette 10%-100%) :	50%
• Solde résiduel égal ou inférieur à CHF 10'000.00 d'un poste du PA :	amorti sur 2 ans
- Création et utilisation de la réserve de politique budgétaire :	dès la 1 ^{ère} affectation
- Réévaluation du patrimoine financier (PF) :	pas de réévaluation
- Séparation des terrains et bâtiments ou autres travaux de génie civil :	aucune séparation.

Les décisions ci-dessus, validées par le Conseil communal en séance du 19.11.2021, ont été prises afin qu'elles puissent au mieux coller aux besoins de notre Commune.

3 APERCU GENERAL

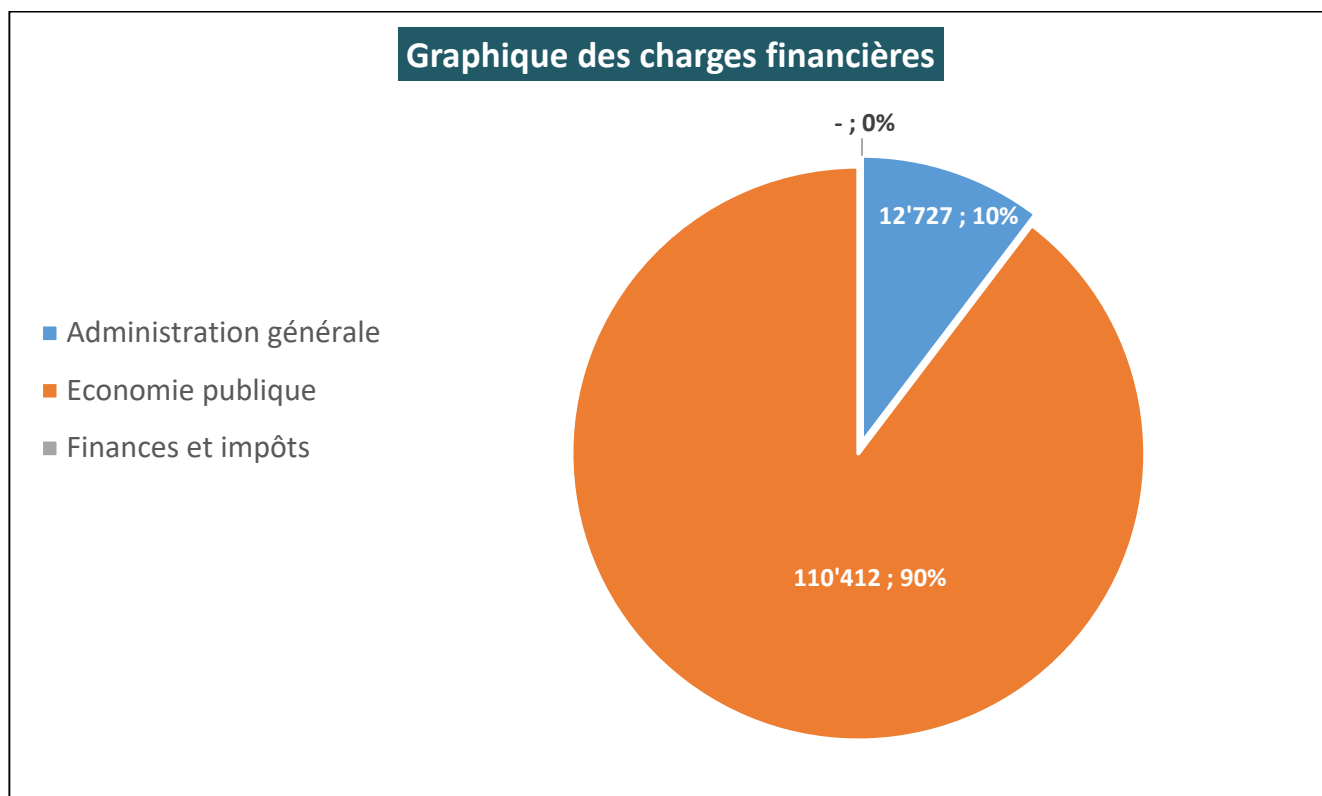
Avec un total de revenus financiers de **CHF 419'088** et un total de charges financières de **CHF 123'139**, le compte de fonctionnement dégage **une marge d'autofinancement de CHF 295'949**, contre CHF 18'500 pour le budget 2022.

Les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Ainsi, suite à l'introduction du MCH2, la marge d'autofinancement du compte 2022 est améliorée du montant des attributions aux fonds et péjorée du montant des prélèvements sur les fonds.

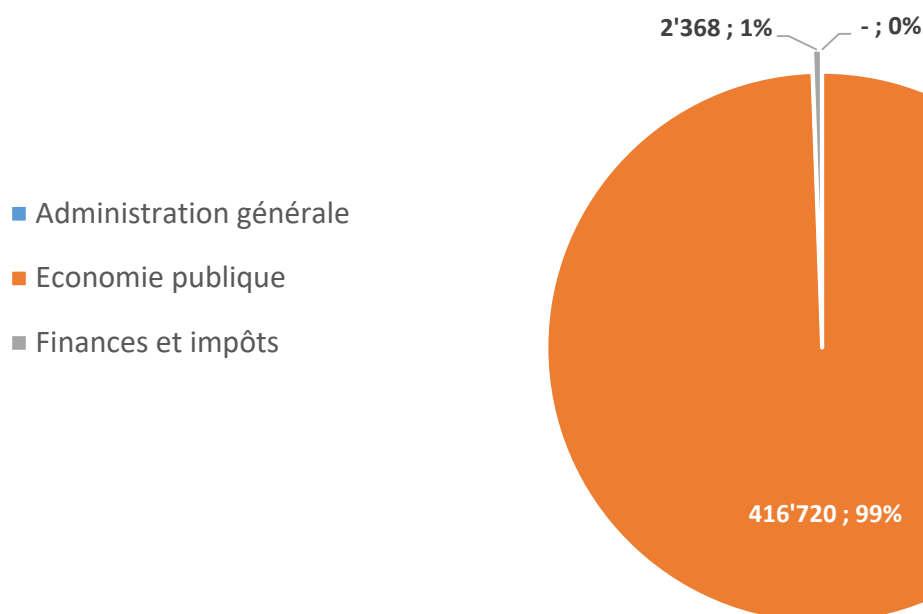
Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 11'200** et de l'attribution aux fonds et financement spéciaux pour **CHF 197'600**, le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 87'349**.

Compte de résultats	Compte	Budget	Compte	Ecart C22-B22	
	2021	2022	2022	CHF	%
Charges financières	71'784	70'900	123'139	52'239	73.68%
Revenus financiers	236'086	89'400	419'088	329'688	368.78%
Marge d'autofinancement	164'302	18'500	295'949	277'449	1499.72%
Amortissements planifiés	5'300	18'700	11'200	-7'500	-40.11%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	197'600	197'600	100.00%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	9'000	-	-9'000	-100.00%
Attributions au capital propre	-	-	-	-	100.00%
Excédent de revenus	159'002	8'800	87'149	78'349	890.33%

Les graphiques présentés ci-après illustrent les charges et revenus financiers par dicastère et n'incluent donc pas les financements spéciaux et le capital propre.



Graphique des revenus financiers



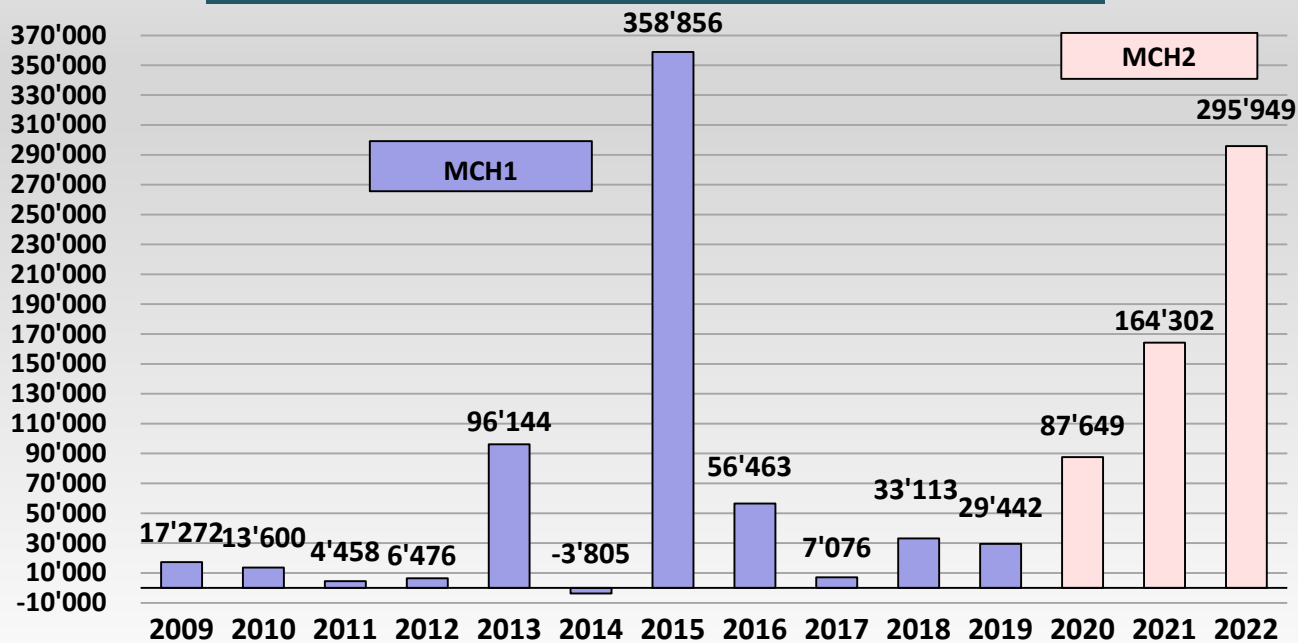
Les tableaux de résultats présentent la marge d'autofinancement. Avec l'introduction du MCH2, les attributions ou prélèvements aux/sur les financements spéciaux ainsi que les attributions au capital propre sont ressortis de la marge. Le tableau ci-après présente une comparaison avec l'ancienne méthode.

	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022
Marge d'autofinancement selon MCH2	87 649	164 302	295 949
Fonds et financements spéciaux, capital propre			
Attributions	-	-	-197 600
Prélèvements	8 648	-	-
Marge d'autofinancement selon MCH1	96 297	164 302	98 349
Ecart MCH1 / MCH2 en CHF	8 648	-	-197 600
Ecart MCH1 / MCH2 en %	9.87	0.00	-66.77

Constatation : la marge d'autofinancement aurait été, avec MCH1, de CHF 98'349 contre CHF 295'949 pour le MCH2, soit un écart de CHF - 197'600 ou - 66.77%.

Le graphique présenté ci-après se rapporte à la marge d'autofinancement global depuis 2008 et inclut les financements spéciaux sauf pour le compte 2020, 2021 et 2022.

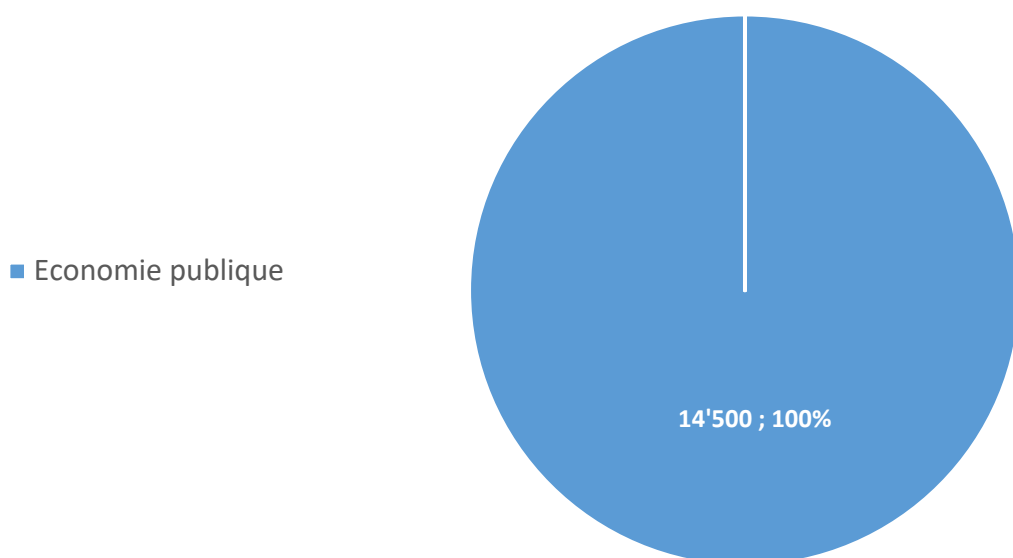
Evolution de la marge d'autofinancement de 2009 à 2022



Avec un total de dépenses de **CHF 14'500** et aucune recette, le compte des investissements présente un résultat net de **CHF 14'500**, en baisse de 3.33% par rapport au budget de l'année précédente. Le graphique présenté ci-après illustre l'investissement net.

Compte des investissements	Compte	Budget	Compte	Ecart C22-B22	
	2021	2022	2022	CHF	%
Dépenses	-	15'000	14'500	-500	-3.33%
Recettes	-	-	-	-	-
Investissements nets	-	15'000	14'500	-500	-3.33%

Graphique des investissements nets



4 EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

4.1 Financement des investissements

La marge d'autofinancement de **CHF 295'949** couvre les investissements nets à hauteur de 2'041.03%. Le compte de financement présente un excédent de CHF 281'449.

Financement	Compte	Budget	Compte	Ecart C22-B22	
	2021	2022	2022	CHF	%
Marge d'autofinancement	164 302	18 500	295 949	277 449	1499.72%
Invest. nets / Invest. nets (nég.)	-	15 000	14 500	-500	-3.33%
Excédent de financement	164 302	3 500	281 449	277 949	7941.40%
Couverture des investissements en %	0.00%	123.33%	2041.03%		

4.2 Modification de la fortune / découvert

La fortune passe de **CHF 2'390'649** au 31.12.2021 à **CHF 2'477'798** au 31.12.2022.

Modification de la fortune/découvert	Compte	Budget	Compte	Ecart C22-B22	
	2021	2022	2022	CHF	%
Excédent revenus (+) charges (-)	159'002	8'800	87'149	78'349	890.33%
Excédent du bilan	2'390'649	2'399'449	2'477'798	78'349	3.27%

4.3 Modification des engagements

Les capitaux de tiers de **CHF 1'372** au 31.12.2021 se montent à **CHF 16'055**.

Modification des engagements	Compte	Budget	Compte	Ecart C22-B22	
	2021	2022	2022	CHF	%
Capitaux de tiers	1'372	-13'197	16'055	29'252	-221.66%

5 COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

5.1 Aperçu général

La recommandation n°4 sur la présentation du compte prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement O1) et le deuxième sur le résultat extraordinaire (E1). Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

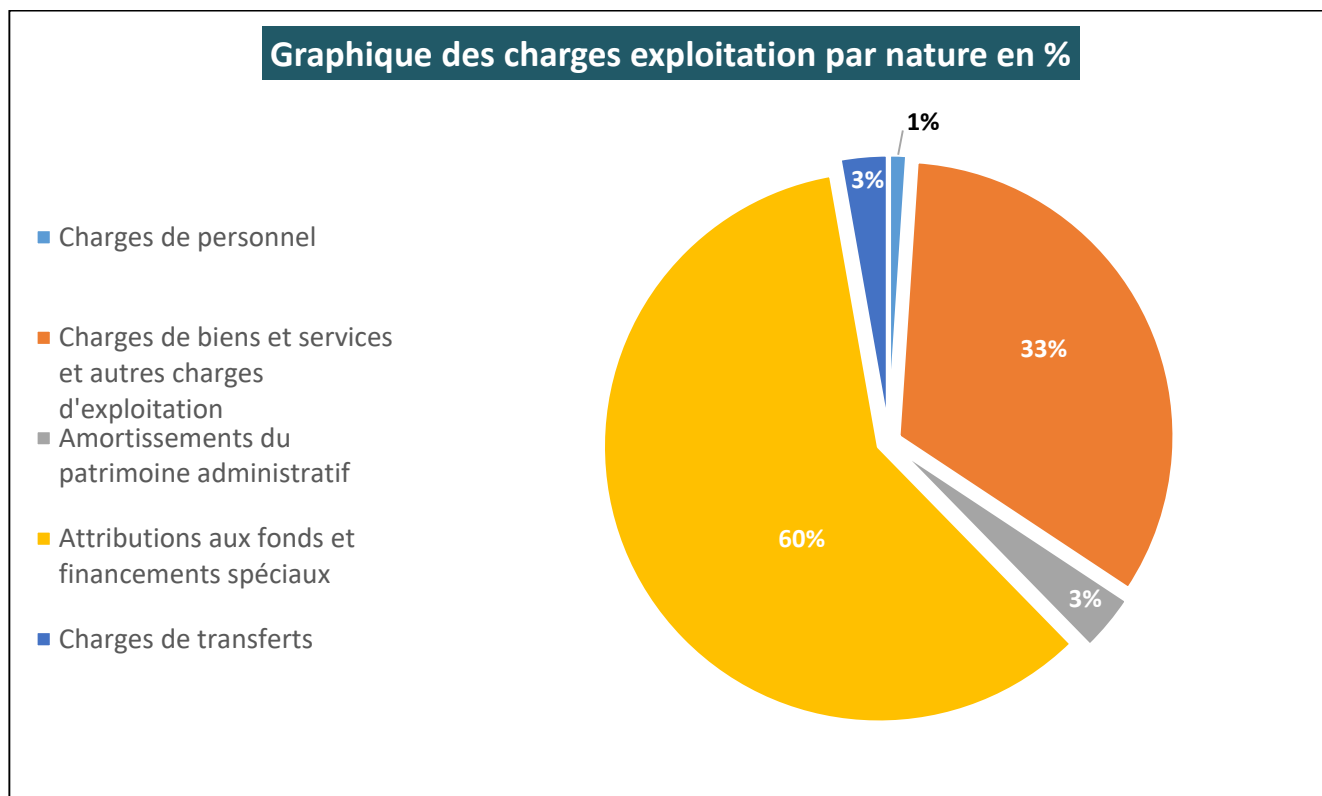
En regard du budget, les charges d'exploitation ont augmenté de **CHF 242'339** ou de 270.47%. Les revenus d'exploitation affichent une hausse de **CHF 248'025** ou de 484.42%. Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) présente un excédent de charge de **CHF 32'714** et est en amélioration de **CHF 5'686** ou 14.81%.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de **CHF 19'863** est en progression de **CHF 72'663** ou 153.95%. Ainsi, le résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1+R2), qui enregistre un bénéfice de **CHF 87'149**, est en progression de **CHF 78'349** ou 890.33%.

Le compte 2022 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires (E1). Le total du compte (O1+E1) affiche un résultat en amélioration de **CHF 78'349** ou 890.33% par rapport au budget 2022.

Compte de résultats échelonné	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart C22-B22	
				CHF	%
30 Charges de personnel	3 295	2 900	3 471	571	19.67%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63 739	63 300	110 418	47 118	74.44%
33 Amortissements du patrimoine administratif	5 300	11 500	11 200	-300	-2.61%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	197 600	197 600	100.00%
36 Charges de transferts	4 750	11 900	9 250	-2 650	-22.27%
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation	77 084	89 600	331 939	242 339	270.47%
42 Taxes	53 147	42 200	101 625	59 425	140.82%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	9 000	-	-9 000	-100.00%
46 Revenus de transferts	-	-	197 600	197 600	100.00%
Total des revenus d'exploitation	53 147	51 200	299 225	248 025	484.42%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-23 937	-38 400	-32 714	5 686	-14.81%
34 Charges financières	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	182 939	47 200	119 863	72 663	153.95%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	182 939	47 200	119 863	72 663	153.95%
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	159 002	8 800	87 149	78 349	890.33%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	159 002	8 800	87 149	78 349	890.33%

5.2 Charges d'exploitation



5.2.1 Charges de personnel (30)

Les charges de personnel, qui progressent de CHF 571 ou 19.67% par rapport au budget, s'établissent à **CHF 3'471**. Cette hausse est due à une adaptation salariale liée à la classification et à la performance de l'ensemble du personnel communal.

5.2.2 Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent une augmentation de **CHF 47'118** ou 74.4%. Cette hausse est liée essentiellement à l'achat de bois.

5.2.3 Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie de l'immobilisation. La règle de l'art 51 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, qui exigeait un taux d'amortissement de 10% sur la valeur résiduelle du patrimoine administratif, ne s'applique plus.

Ces amortissements affichent une diminution de **CHF 300** ou 2.61% en fonction du niveau d'investissements nets réalisés et s'établissent à **CHF 11'200**, contre CHF 11'500 budgétisé, le taux moyen étant de 3.00%.

A noter que les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36).

5.2.4 Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Le montant alloué aux financements spéciaux (capitaux propres) du fonds de reboisement se monte à CHF 197'600.

Bilan	Situation au 31.12.2021	Attributions 2022	Prélèvements 2022	Situation au 31.12.2022	Variation en %
Fonds de reboisement	75'767.76	197'600.00	0.00	273'367.76	260.80%
	75'767.76	197'600.00	0.00	273'367.76	260.80%

5.2.5 Charges de transferts (36)

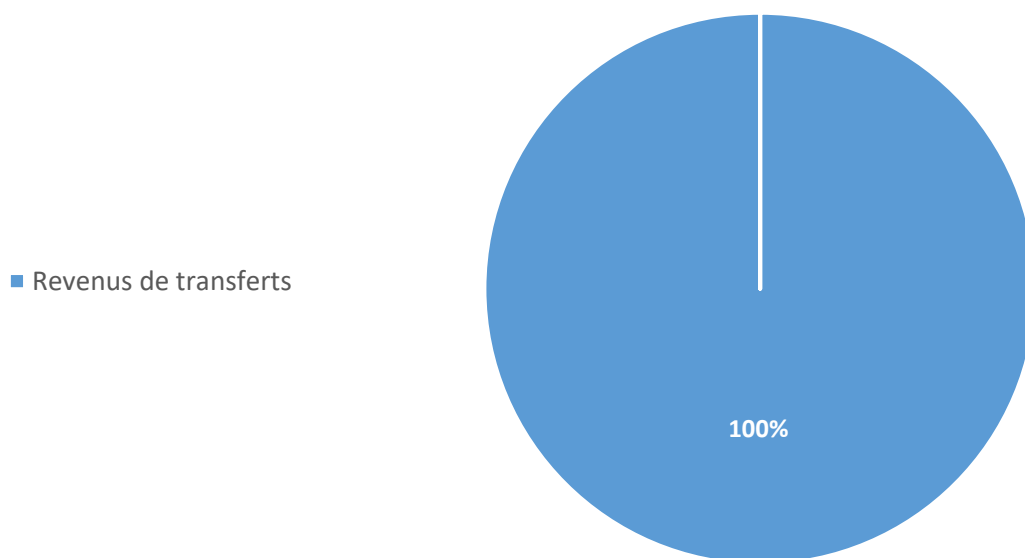
Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutien à la famille). Celles-ci s'élèvent à **CHF 9'250**, en baisse de CHF 2'650 ou 22.27% au regard du budget.

Aucun amortissement des subventions d'investissements n'a été comptabilisé en 2022 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 7'200, sur la base d'un montant de CHF 16'000 budgétisé en 2021.

A noter que ce montant de CHF 16'000 est lié à la convention signée le 03.11.2022 entre la Bourgeoisie et le Consortage des Prélays et correspond à un dédommagement financier pour les années durant lesquelles le Consortage a fourni, d'une part, de l'eau à la Bourgeoisie à titre gratuit, et d'autre part, une participation à l'amélioration du système d'adduction d'eau (citerne, pompe à bélier, conduites, vannes) réalisée en 2020. Ce montant d'investissements a été réglé le 08.03.2023.

5.3 Revenus d'exploitation

Graphique des revenus d'exploitation par nature en %



5.3.1 Revenus de transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci s'élèvent à **CHF 197'600**, montant non budgétisé, et concerne un versement effectué par le Triage forestier Martigny - Vallée du Trient pour le fonds forestier de réserve.

5.4 Charges et revenus financiers

5.4.1 Charges financières (34)

Aucune charge financière n'a été comptabilisée pour l'exercice 2022.

5.4.2 Revenus financiers (44)

Les revenus financiers, composés principalement de participations, sont en hausse de **CHF 74'855** ou 187.14% par rapport au budget. Cette participation est liée au résultat de l'exercice 2021 du Triage forestier Martigny - Vallée du Trient.

5.5 Charges et revenus extraordinaires

5.5.1 Charges extraordinaires (38)

Aucune charge extraordinaire n'a été comptabilisée pour l'exercice 2022.

5.5.2 Revenus extraordinaires (48)

Aucun revenu extraordinaire n'a été comptabilisé pour l'exercice 2022.

6 COMPTE DES INVESTISSEMENTS

6.1 Compte des investissements par nature

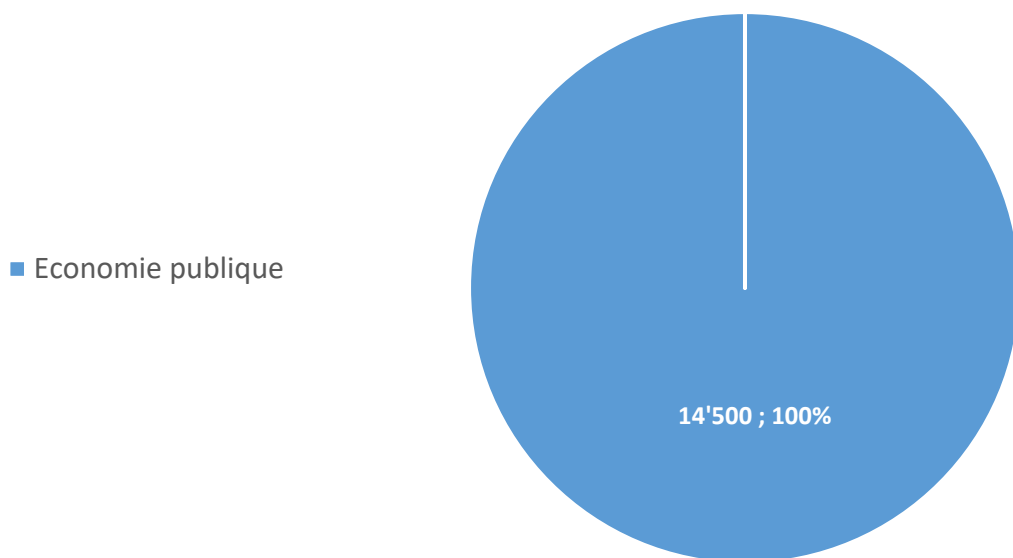
Les dépenses d'investissements s'élèvent à **CHF 14'500** contre CHF 15'000 budgétisés, soit un écart de CHF - 500 ou - 3.33%, et concerne la citerne à l'Alpage Pro du Scex.

Le détail des investissements se trouve ci-après.

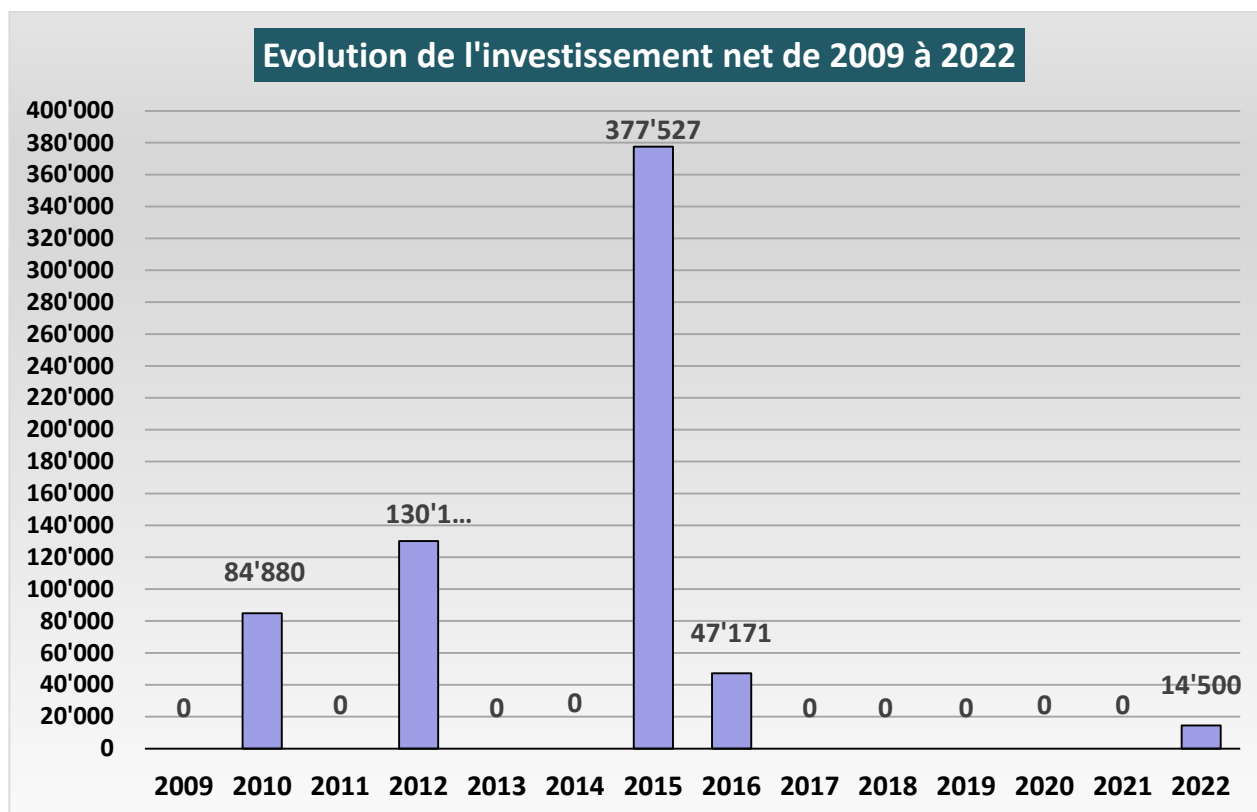
Dépenses d'investissements selon les natures	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart C22-B22	
				CHF	%
50 Immobilisations corporelles	-	15 000	14 500	-500	-3.33%
Total des dépenses	-	15 000	14 500	-500	-3.33%

Recettes d'investissements selon les natures	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2022	Ecart B23-B22	Ecart en %
60 Transfert au patrimoine financier	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses / recettes	-	15 000	14 500	-500	-3.33%

Graphique des investissements nets



Le graphique présenté ci-après se rapporte aux investissements nets depuis l'année 2008.



7 INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Informations générales

Pour évaluer la situation financière des Communes (y compris les Bourgeoisies) valaisannes, quatre indicateurs ont été retenus sous le régime MCH1. Depuis, ceux-ci ont été revus à la hausse. Dès 2022, ils sont au nombre de huit depuis l'introduction du MCH2 et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le Canton du Valais.

A relever que, comme certains postes du bilan ne sont plus catégorisés de la même manière entre le MCH1 et le MCH2, le résultat de certains ratios passe dans la catégorie inférieure sans changement de résultat du compte. **Il faut donc interpréter avec précaution l'évolution des indicateurs ci-dessous**, les vraies comparaisons seront possibles dès le 2^{ème} exercice (2023), ce dernier étant établi effectivement selon les normes MCH2.

Prenons pour exemple l'endettement net par habitant qui, entre la présentation du compte 2021 sur MCH1, affichait un patrimoine net de CHF 3'912, et qui, sur MCH2, passe à patrimoine de CHF 3'305.

Grâce aux indicateurs financiers, le Conseil communal peut élaborer ses futurs budgets en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière. Ci-après, nous vous présentons le résultat des indicateurs pour le compte 2021 et 2022.

7.1.1 Evolution

Types d'indicateurs	Compte	Compte	Moyenne
	2021	2022	2022
1. Taux d'endettement net (I1)			
2. Degré d'autofinancement (I2)		2041.03%	3174.15%
		haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-1.92%	-0.57%	-1.05%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	0.00%	0.00%	0.00%
	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	10.53%	6.92%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	0.32%	2.11%	1.46%
	charge faible	charge faible	charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-3305	-3771	-3538
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	69.59%	70.62%	70.25%
	bon	bon	bon

7.1.2 Définition

Taux d'endettement : Ce ratio calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Il permet de connaître le temps nécessaire au remboursement intégral de la dette nette par les revenus fiscaux si ceux-ci lui étaient intégralement consacrés. La Bourgeoisie n'est pas concernée par cet indicateur étant donné qu'elle n'encaisse pas d'impôt.

Degré d'autofinancement : Ce ratio nous renseigne sur la part d'investissements que la Commune peut financer par ses propres ressources. Ce ratio de 2'041.03% indique que les investissements seront financés par des fonds propres. Un ratio entre 80% et 100% est considéré comme cas normal tandis qu'un ratio compris entre 50% et 80% est considéré comme récession.

Part des charges d'intérêts : Ce ratio compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. Etant donné la faible charge en matière d'intérêts nets, le résultat de - 1.92% est bon. Un ratio entre 4% et 9% est considéré comme suffisant tandis qu'un ratio supérieur à 9% est considéré comme mauvais.

Dette brute par rapport aux revenus : Ce ratio compare la dette brute en regard des revenus. Il permet d'estimer le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. Le résultat de 0.00% nous indique qu'une année y suffira. Un ratio compris entre 50% et 100% est considéré comme bon.

Proportion des investissements : Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales (dépenses courantes et d'investissements). Le résultat de 10.53% dénote le moyen effort de la politique d'investissements de notre collectivité. Un ratio inférieur à 10% est considéré comme un effort d'investissement faible.

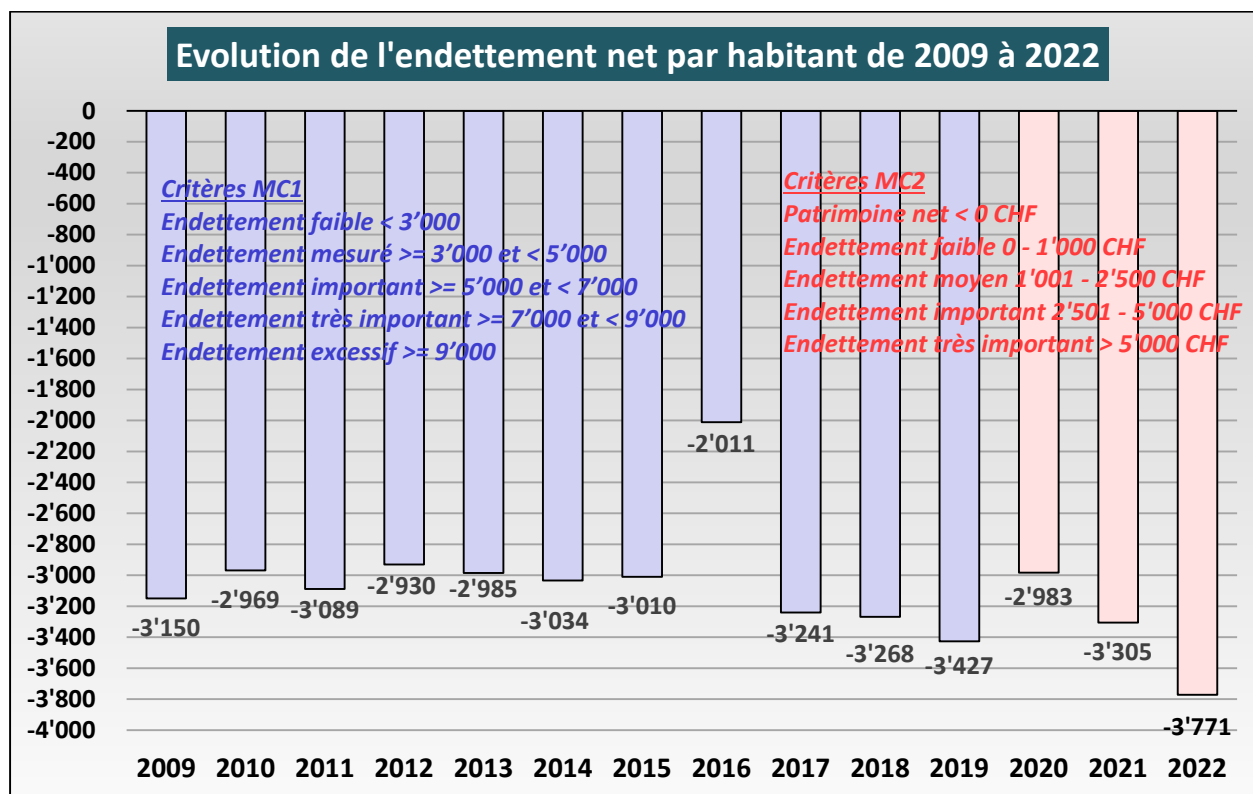
Part du service de la dette : Ce ratio nous indique la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Plus la commune investit et s'endette, plus ce taux se péjore. Une attention particulière doit être portée à ce taux qui, dès qu'il dépasse les 15% (charge forte), indique que les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés à des tâches publiques. Un ratio compris inférieur à 5% est considéré comme charge faible et entre 5% et 15% comme charge acceptable.

Dette nette par habitant : Ce ratio mesure l'importance de la fortune par rapport au nombre d'habitants. Il s'élève à CHF 3'305 par habitant au 31.12.2022, ce qui est considéré comme un patrimoine net. Un montant compris entre CHF 0.00 et CHF 1'000 est considéré comme un endettement faible.

Taux d'autofinancement : Ce ratio informe sur la part des revenus courants qui nous reste en main pour financer nos investissements. Le résultat de 69.59% est considéré comme bon en raison d'une excellente marge d'autofinancement. Ce taux ne devrait pas être inférieur à 10% car son ratio est mauvais. Un ratio compris entre 10% et 20% est considéré comme moyen.

7.1.3 Graphique de l'endettement net par habitant

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de l'endettement net par habitant depuis 2009.



8 CONCLUSION

L'exercice 2022, qualifié de bon, boucle avec un bénéfice de CHF 98'679. Ce résultat est essentiellement dû au versement par le Triage forestier Martigny - Vallée du Trient d'une participation de 114'855 liée au résultat de l'exercice 2021.

Les charges et revenus financiers respectivement de 123'000 et 419'000 sont supérieurs aux prévisions budgétaires. La marge d'autofinancement de CHF 296'000 a permis de financer les investissements nets de CHF 11'200 millions.

Avec des capitaux propres s'élevant à CHF 2.75 millions, la Bourgeoisie se trouve dans une situation financière saine.

En nous fondant sur les explications qui précèdent et sur les tableaux et commentaires qui suivent, **le Conseil communal recommande aux citoyennes et citoyens d'approuver le compte 2022 tel que présenté.**

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée bourgeoise, nous vous présentons, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos cordiales salutations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE
DE MARTIGNY-COMBE**



Annexes

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	3'295.00	2'900.00	3'470.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	63'738.63	63'300.00	110'418.45
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	5'300.00	11'500.00	11'200.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	197'600.00
36 Charges de transferts	CHF	4'750.00	11'900.00	9'250.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	77'083.63	89'600.00	331'938.95
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	53'147.00	42'200.00	101'625.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	9'000.00	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	197'600.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	53'147.00	51'200.00	299'225.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-23'936.63	-38'400.00	-32'713.95
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	182'938.82	47'200.00	119'863.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	182'938.82	47'200.00	119'863.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		159'002.19	8'800.00	87'149.05
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	159'002.19	8'800.00	87'149.05

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	71'783.63	70'900.00	123'138.95
Revenus financiers	+ CHF	236'085.82	89'400.00	419'088.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	164'302.19	18'500.00	295'949.05
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	164'302.19	18'500.00	295'949.05
Amortissements planifiés	- CHF	5'300.00	18'700.00	11'200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	197'600.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	9'000.00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	159'002.19	8'800.00	87'149.05

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	15'000.00	14'500.00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	15'000.00	14'500.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	164'302.19	18'500.00	295'949.05
Investissements nets	- CHF	-	15'000.00	14'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	164'302.19	3'500.00	281'449.05

Aperçu du compte annuel		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
Compte de résultats							
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Total des charges (amortissements inclus)	77'083.63		89'600.00		331'938.95		
Total des revenus		236'085.82		98'400.00		419'088.00	
Excédent de revenus	159'002.19		8'800.00		87'149.05		
Excédent de charges		-		-		-	
Total	236'085.82	236'085.82	98'400.00	98'400.00	419'088.00	419'088.00	
Compte des investissements							
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total des dépenses reportées au bilan	-		15'000.00		14'500.00		
Total des recettes reportées au bilan		-		-		-	
Investissements nets 3)		-		15'000.00		14'500.00	
Total	-	-	15'000.00	15'000.00	14'500.00	14'500.00	
Financement							
Report des investissements nets	-		15'000.00		14'500.00		
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		5'300.00		18'700.00		11'200.00	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux		-		-		197'600.00	
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-		9'000.00		-		
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions au capital propre		-		-		-	
Report réévaluation du PA	-		-		-		
Report prélèvements sur le capital propre	-		-		-		
Excédent de revenus du compte de résultats		159'002.19		8'800.00		87'149.05	
Excédent de charges du compte de résultats	-		-		-		
Excédent de financement	164'302.19		3'500.00		281'449.05		
Insuffisance de financement		-		-		-	
Total	164'302.19	164'302.19	27'500.00	27'500.00	295'949.05	295'949.05	
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement		164'302.19		3'500.00		281'449.05	
Report de l'insuffisance de financement	-		-		-		
Report des dépenses d'investissement au bilan		-		15'000.00		14'500.00	
Report des recettes d'investissement au bilan	-		-		-		
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif	5'300.00		18'700.00		11'200.00		
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Augmentation du capital propre	159'002.19		-		284'749.05		
Diminution du capital propre		-		200.00		-	
Total	164'302.19	164'302.19	18'700.00	18'700.00	295'949.05	295'949.05	

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		87'149.05
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	11'200.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	197'600.00
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		295'949.05
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	14'500.00
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-14'500.00
		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
100	Disponibilités et placements à court terme	1'550'723.98	1'853'123.98
101	Créances	24'619.86	18'332.26
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	20.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	422'000.00	422'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	1'371.95	16'055.30
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		20'950.95
29	Capital propre	2'466'416.54	2'751'165.59
	Variation des liquidités et placements à court terme		302'400.00
100	Disponibilités et placements à court terme	1'550'723.98	1'853'123.98

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2021

Etat 31.12.2022

1	Actif	2'467'788.49	2'767'220.89
	Patrimoine financier	1'997'343.84	2'293'476.24
100	Disponibilités et placements à court terme	1'550'723.98	1'853'123.98
101	Créances	24'619.86	18'332.26
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	20.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	422'000.00	422'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	470'444.65	473'744.65
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	413'800.00	417'100.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	56'644.65	56'644.65
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'467'788.49	2'767'220.89
	Capitaux de tiers	1'371.95	16'055.30
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	1'371.95	16'055.30
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	2'466'416.54	2'751'165.59
29	Capital propre	2'466'416.54	2'751'165.59

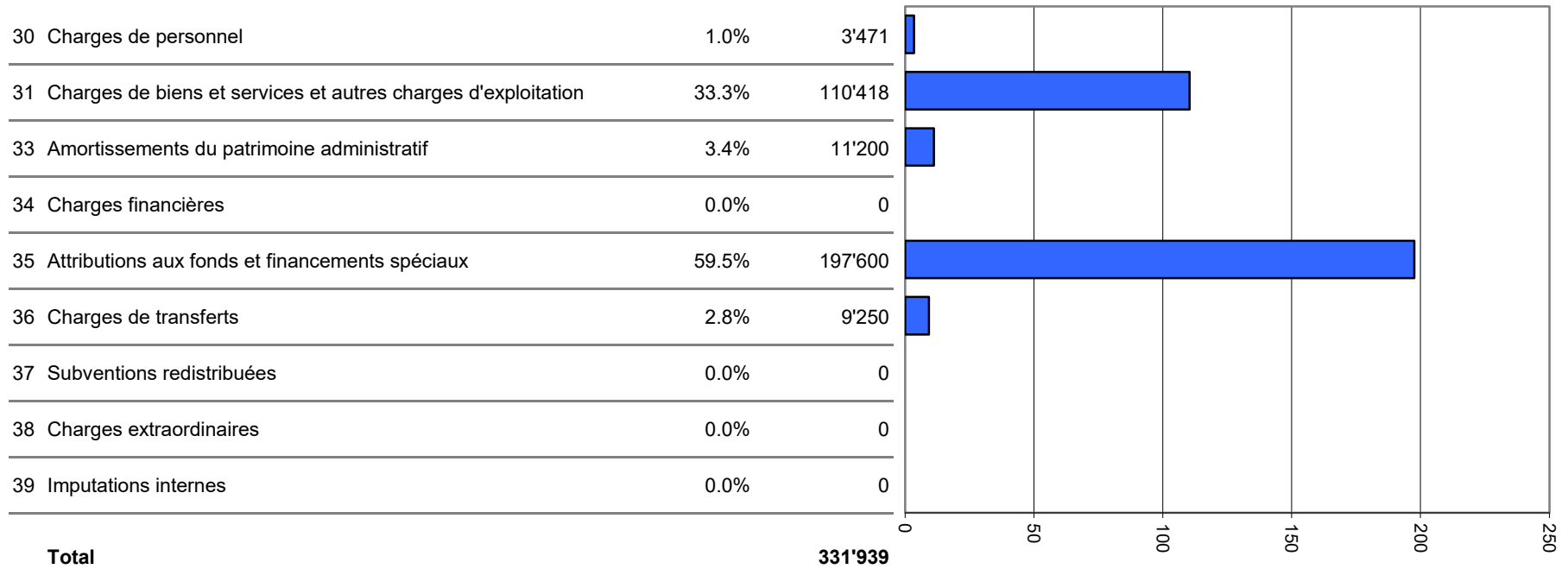
Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	12'848.50	300.00	12'600.00	-	12'727.15	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	64'235.13	231'244.82	77'000.00	93'900.00	319'211.80	416'720.00
9 Finances et impôts	-	4'541.00	-	4'500.00	-	2'368.00
Total des charges et des revenus	77'083.63	236'085.82	89'600.00	98'400.00	331'938.95	419'088.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	159'002.19		8'800.00		87'149.05	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3'295.00		2'900.00		3'470.50	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63'738.63		63'300.00		110'418.45	
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'300.00		11'500.00		11'200.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		197'600.00	
36 Charges de transferts	4'750.00		11'900.00		9'250.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		53'147.00		42'200.00		101'625.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		182'938.82		47'200.00		119'863.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		9'000.00		-
46 Revenus de transferts		-		-		197'600.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	77'083.63	236'085.82	89'600.00	98'400.00	331'938.95	419'088.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	159'002.19		8'800.00		87'149.05	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	15'000.00	-	14'500.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	15'000.00	-	14'500.00	-
Excédent de dépenses		-		15'000.00		14'500.00
Excédent de recettes	-		-		-	

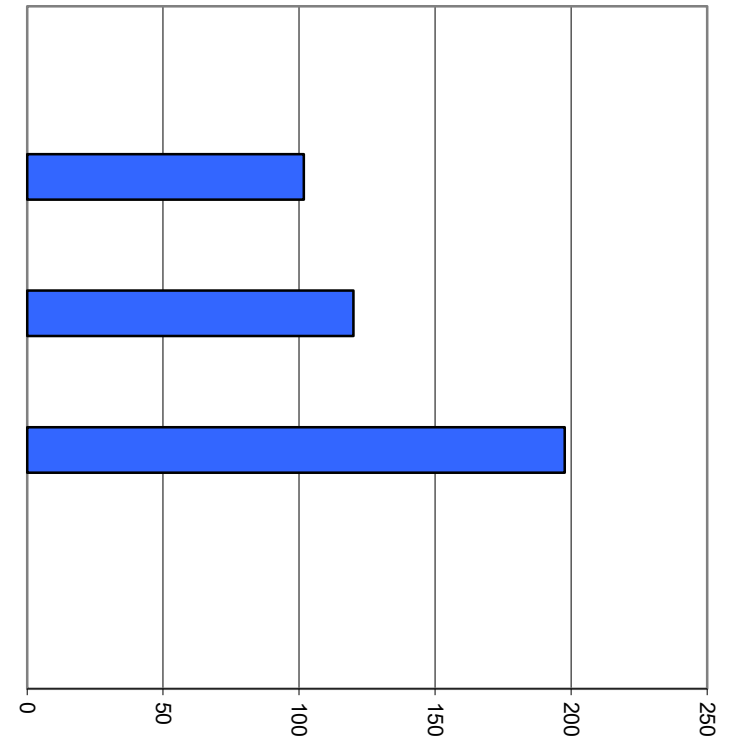
Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		15'000.00		14'500.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	15'000.00	-	14'500.00	-
Excédent de dépenses		-		15'000.00		14'500.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures, charges



Compte de résultats selon les natures, revenus

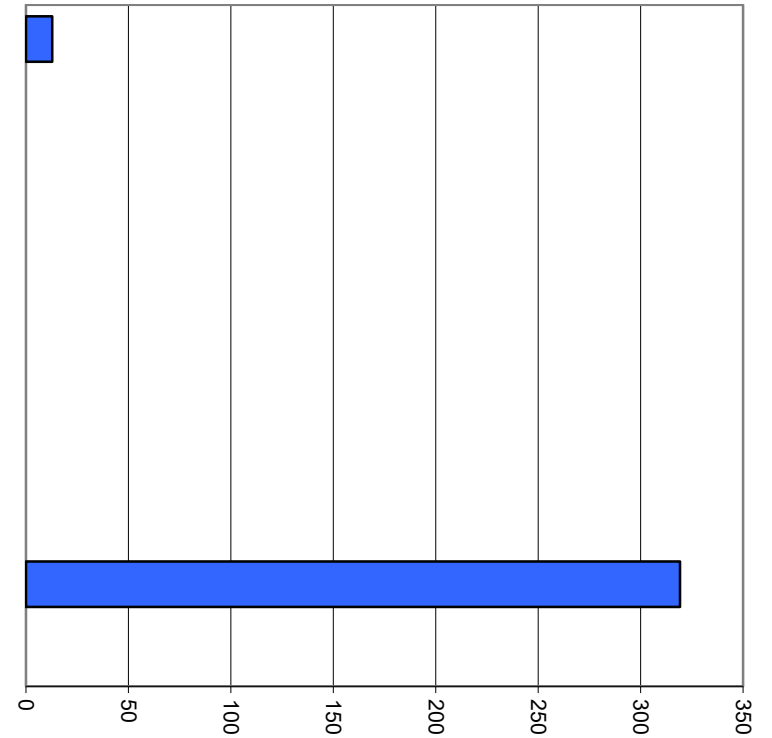
40 Revenus fiscaux	0.0%	0
41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	24.2%	101'625
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	28.6%	119'863
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46 Revenus de transferts	47.2%	197'600
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
Total		419'088



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, charges

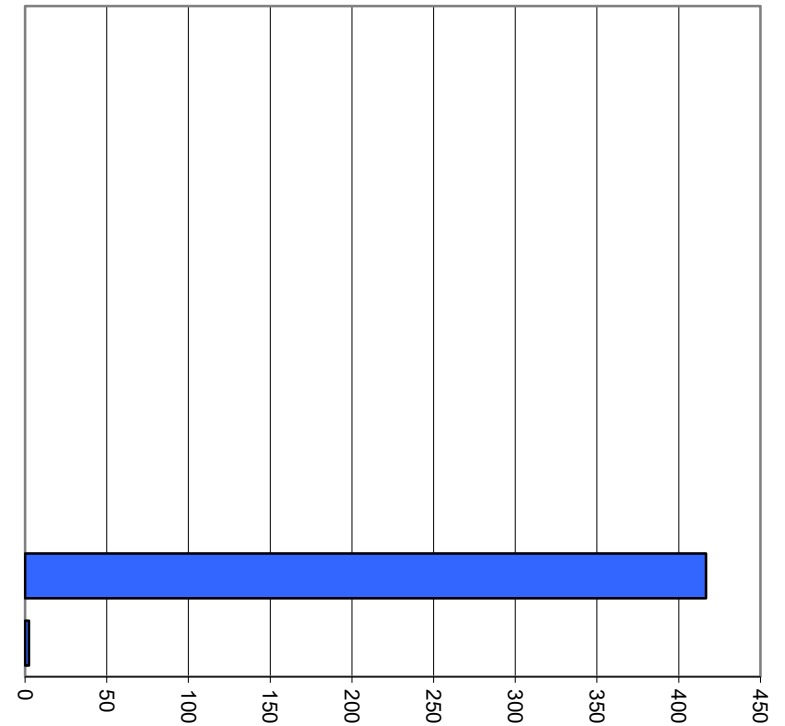
0	Administration générale	3.8%	12'727
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	96.2%	319'212
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			331'939



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, revenus

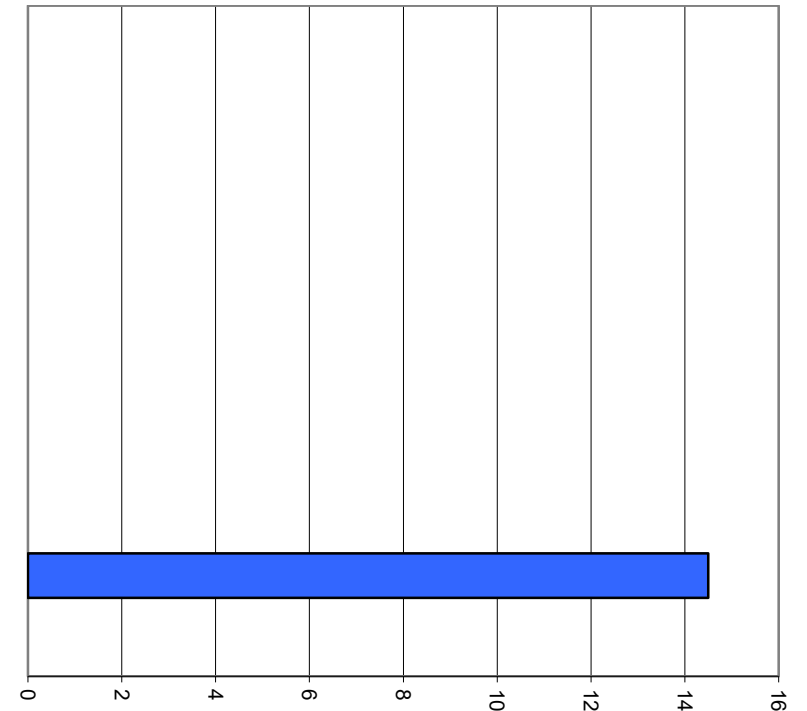
0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	99.4%	416'720
9	Finances et impôts	0.6%	2'368
Total			419'088



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, dépenses

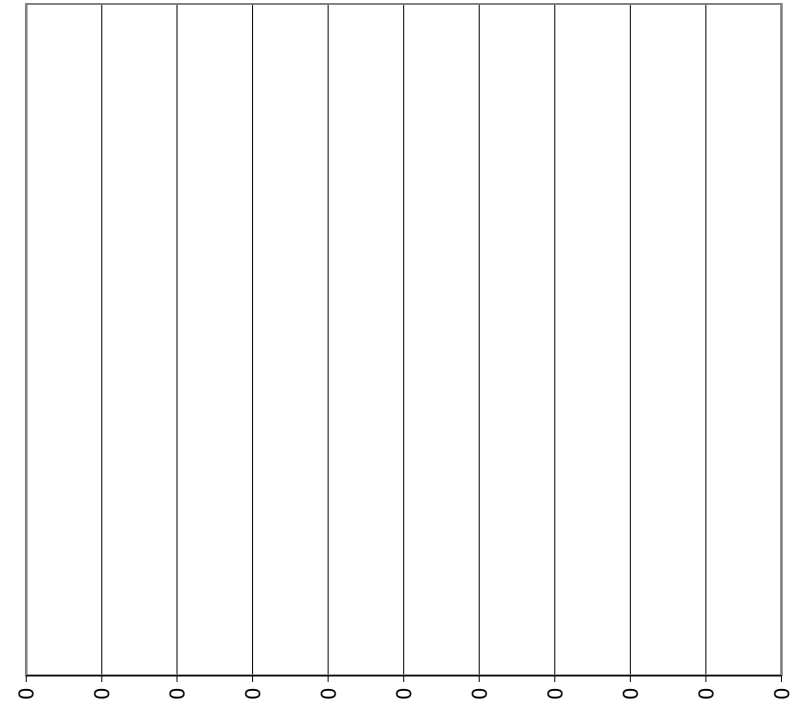
0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	14'500
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			14'500



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	#DIV/0!	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	#DIV/0!	0
2	Formation	#DIV/0!	0
3	Culture, sports et loisirs, église	#DIV/0!	0
4	Santé	#DIV/0!	0
5	Prévoyance sociale	#DIV/0!	0
6	Trafic et télécommunications	#DIV/0!	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	#DIV/0!	0
8	Economie publique	#DIV/0!	0
9	Finances et impôts	#DIV/0!	0
Total			0



Milliers

2021

2022

Moyenne

1. Taux d'endettement net (I1)

		CHF		CHF	
Dette nette I		-1'995'971.89		-2'277'420.94	
Revenus fiscaux	40	-		-	

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)

		CHF		CHF	
Autofinancement		164'302.19		295'949.05	
investissements nets		-		14'500.00	
				2041.03%	
					3174.15%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

2021

2022

Moyenne

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-4'541.00	-2'368.00	-3'454.50
Revenus courants	CHF	236'085.82	419'088.00	327'586.91
		-1.92%	-0.57%	-1.05%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	-	-	-
Revenus courants	CHF	236'085.82	419'088.00	327'586.91

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

2021

2022

Moyenne

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	14'500.00	7'250.00
Dépenses totales	CHF	71'783.63	137'638.95	104'711.29
			10.53%	6.92%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	759.00	8'832.00	4'795.50
Revenus courants	CHF	236'085.82	419'088.00	327'586.91
		0.32%	2.11%	1.46%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

2021

2022

Moyenne

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-1'995'971.89	-2'277'420.94	-2'136'696.42
Population résidante permanente		604	604	604
		-3'305	-3'771	-3'538

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	164'302.19	295'949.05	230'125.62
Revenus courants	CHF	236'085.82	419'088.00	327'586.91
		69.59%	70.62%	70.25%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux			

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		2041.0%	3174.1%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-1.9%	-0.6%	-1.1%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	10.5%	6.9%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	0.3%	2.1%	1.5%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes I par habitant	-3305	-3771	-3538

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	69.6%	70.6%	70.2%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)			
2. Degré d'autofinancement (I2)		2041.03%	3174.15%
		haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-1.92%	-0.57%	-1.05%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	0.00%	0.00%	0.00%
	très bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	10.53%	6.92%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	0.32%	2.11%	1.46%
	charge faible	charge faible	charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-3305	-3771	-3538
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	69.59%	70.62%	70.25%
	bon	bon	bon

COMPTES DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
0	ADMINISTRATION GENERALE	12'727.15	-	12'600.00	-	12'848.50	300.00
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	3'470.50		2'900.00		3'940.20	
011	LEGISLATIF	-		-		-	
011.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-		-		-	
011.313	PRESTATIONS DE SERVICE ET HONORAIRES	-		-		-	
011.3130.000	Nouveau Frais assemblée bourgeoisiale						
012	EXECUTIF	3'470.50		2'900.00		3'940.20	
012.30	CHARGES DE PERSONNEL	3'470.50		2'900.00		3'295.00	
012.300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	3'470.50		2'900.00		3'295.00	
012.3001.000	01.300.01 Indemnités Commission de la Bourgeoisie	2'470.50		1'900.00		2'295.00	
012.3001.001	01.399.02 Indemnités forfaitaires du conseil bourgeoisial	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
012.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-		-		645.20	
012.317	DEDOMMAGEMENTS	-		-		645.20	
012.3170.000	01.319.04 Frais de déplacement et autres frais			0.00		645.20	
02	SERVICES GENERAUX	9'256.65	-	9'700.00	-	8'908.30	300.00
022	SERVICES GENERAUX	9'256.65	-	9'700.00	-	8'908.30	300.00
022.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'506.65		5'000.00		4'158.30	
022.310	CHARGES DE MATIERES ET DE MARCHANDISES	300.00		300.00		300.00	
022.3100.000	01.318.02 Frais administratifs divers	300.00		300.00		300.00	
022.313	PRESTATIONS DE SERVICE ET HONORAIRES	4'206.65		4'700.00		3'858.30	
022.3130.000	01.318.01 Frais de port	196.00		200.00		370.35	
022.3130.001	01.319.03 Activités des Bourgeois	2'155.55		2'500.00		1'799.75	
022.3130.002	01.321.01 Frais bancaire	55.00		100.00		80.00	
022.3132.000	01.318.04 Frais fiduciaire	1'400.10		1'400.00		1'400.10	
022.3137.000	01.319.01 Impôts communaux et cantonaux	400.00		500.00		208.10	
022.36	CHARGES DE TRANSFERTS	4'750.00		4'700.00		4'750.00	
022.361	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
022.3612.000	01.318.05 Frais administration Municipalité	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
022.3612.001	01.399.01 Participation des employés pour la Bourgeoisie	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
022.363	SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET A DES TIERS	250.00		200.00		250.00	
022.3636.000	01.319.02 Cotisations et dons	250.00		200.00		250.00	

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
<i>022.42</i>	<i>TAXES ET REDEVANCES</i>		-		-		<i>300.00</i>
<i>022.421</i>	<i>EMOLUMENTS POUR ACTES ADMINISTRATIFS</i>		-		-		<i>300.00</i>
022.4210.000	01.430.01 Emolument nouveaux bourgeois						300.00

Renseignements complémentaires (comparaison comptes / budget 2022)

0	Administration générale
02	Services généraux
022	Services généraux, autres
022.3130.001	Activités des Bourgeois, brisolée.

COMPTES DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
8	ECONOMIE PUBLIQUE	319'211.80	416'720.00	77'000.00	93'900.00	64'235.13	231'244.82
81	AGRICULTURE	14'234.00	3'435.00	30'700.00	11'700.00	6'647.83	2'640.00
818	AGRICULTURE DE MONTAGE	14'234.00	3'435.00	30'700.00	11'700.00	6'647.83	2'640.00
818.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'034.00		12'000.00		1'347.83	
818.314	GROS ENTRETIEN ET ENTRETIEN COURANT	3'034.00		12'000.00		1'347.83	
818.3140.000	02.314.01 Entretien des Alpages	3'034.00		9'000.00		1'347.83	
818.3144.000	02.314.02 Entretien des bâtiments	-		3'000.00		-	
818.33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIFS	11'200.00		11'500.00		5'300.00	
818.330	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	11'200.00		11'500.00		5'300.00	
818.3300.400	02.331.02 Amortissements planifiés bâtiments	4'700.00		4'700.00		5'300.00	
818.3300.600	Nouveau Amortissements planifiés biens meubles	6'500.00		6'800.00		-	
818.36	CHARGES DE TRANSFERTS	-		7'200.00		-	
818.366	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-		7'200.00		-	
818.3660.600	02.331.03 Amortissements planifiés subvention d'investissement	-		7'200.00		-	
818.42	TAXES ET REDEVANCES		795.00		-		-
818.425	RECETTES SUR VENTES		795.00		-		-
818.4250.000	Nouveau Bénéfice sur vente de terrains		795.00				
818.44	REVENUS FINANCIERS		2'640.00		2'700.00		2'640.00
818.447	PRODUITS DES IMMEUBLES PA		2'640.00		2'700.00		2'640.00
818.4470.000	02.427.01 Locations des alpages		1'200.00		1'200.00		1'200.00
818.4470.001	02.429.01 Location "Chalet Bovinette"		1'440.00		1'500.00		1'440.00
818.45	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS		-		9'000.00		-
818.451	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX COMME		-		9'000.00		-
818.4511.000	02.480.00 Prélèvement sur le fonds forestier de réserve				9'000.00		

COMPTES DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
82	SYLVICULTURE	304'977.80	413'285.00	46'300.00	82'200.00	57'587.30	228'604.82
820	SYLVICULTURE	304'977.80	413'285.00	46'300.00	82'200.00	57'587.30	228'604.82
820.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	102'877.80		46'300.00		57'587.30	
820.310	CHARGES DE MATIERES ET DE MARCHANDISES	102'877.80		46'300.00		56'737.30	
820.3101.000	03.314.04 Achat de bois	99'580.00		44'400.00		53'852.00	
820.3101.001	03.314.05 Achat de sapin de Noël	3'297.80		1'900.00		2'885.30	
820.318	REEVALUATIONS SUR CREANCES	-				850.00	
820.3181.000	03.330.00 Pertes sur créances	-		-		850.00	
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS	197'600.00		-		-	
820.351	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX ENREGISTRES COMME CAPITAL PROPRE	197'600.00		-		-	
820.3511.000	03.380.00 Attribution au fonds forestier de réserve	197'600.00					
820.36	CHARGES DE TRANSFERTS	4'500.00		-		-	
820.363	SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET A DES TIERS	4'500.00		-		-	
820.3637.000	03.429.02 Rabais accordés sur la vente de bois	4'500.00					
820.42	TAXES ET REDEVANCES		100'830.00		42'200.00		52'847.00
820.425	RECETTES SUR VENTES		100'830.00		42'200.00		52'847.00
820.4250.000	03.429.02 Vente de bois		99'370.00		41'200.00		51'137.00
820.4250.001	03.429.05 Vente de sapin de Noël		1'460.00		1'000.00		1'710.00
820.44	REVENUS FINANCIERS		114'855.00		40'000.00		175'757.82
820.443	PRODUITS DES IMMEUBLES DU PF						1'093.60
820.4439.000	03.435.00 Expropriation parcelles						1'093.60
820.445	REVENUS FINANCIERS DE PRÊTS ET DE PARTICIPATIONS PA		114'855.00		40'000.00		174'664.22
820.4451.000	01.422.03 Participation au résultat du triage forestier		114'855.00		40'000.00		174'664.22
820.46	REVENUS DE TRANSFERTS		197'600.00		-		-
820.461	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES		197'600.00		-		-
820.4612.000	Nouveau Participation au fonds forestier de réserve		197'600.00		-		-

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						

Renseignements complémentaires (comparaison comptes / budget 2022)

8	Economie publique						
81	Agriculture						
818	Agriculture de montagne						
818.3140.000	Entretien des Alpagnes, travaux Pâturage prairie sèche sur le Mont à Ravoire.						
818.3300.400	Amortissements planifiés bâtiments, bâtiment d'alpage.						
818.3300.600	Amortissements planifiés biens meubles, citerne Alpage Pro du Scex.						
818.4250.000	Bénéfice sur vente de terrains, vente parcelle 11906 (taillis).						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
820.4451.000	Participation au résultat du triage forestier, répartition du bénéfice, 24.7%.						
820.3511.000	Attribution au fonds forestier de réserve, virement au fonds forestier de réserve au bilan (24.7%).						
820.4612.000	Participation au fonds forestier de réserve, distribution d'une partie du fonds forestier de réserve du Triage (24.7%).						

COMPTES DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
9	FINANCES ET IMPÔTS	-	2'368.00	-	4'500.00	-	4'541.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	-	2'368.00	-	4'500.00	-	4'541.00
961	INTERÊTS	-	2'368.00	-	4'500.00	-	4'541.00
961.44	REVENUS FINANCIERS		2'368.00		4'500.00		4'541.00
961.440	REVENUS DES INTERÊTS		2'368.00		4'500.00		4'541.00
961.4401.000	01.422.00 Intérêts des créances et comptes courants		2'368.00		4'500.00		4'541.00

Renseignements complémentaires (comparaison comptes / budget 2022)

9	Finances et impôts
96	Administration de la fortune et de la dette
961	Intérêts
961.4401.000	Municipalité, intérêts sur prêts (courte durée).

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE - RECAPITULATIF

		Comptes 2022			Budget 2022			Comptes 2021			Ecart net C-B 2022	
N ^{os}	Désignation	Charges	Revenus	Résultat net	Charges	Revenus	Résultat net	Charges	Revenus	Résultat net	CHF	%
0	ADMINISTRATION GENERALE	12'727.15	-	12'727.15	12'600.00	-	12'600.00	12'848.50	300.00	12'548.50	127.15	1.01%
8	ECONOMIE PUBLIQUE	319'211.80	416'720.00	-97'508.20	77'000.00	93'900.00	-16'900.00	64'235.13	231'244.82	-167'009.69	-80'608.20	476.97%
9	FINANCES ET IMPOTS	-	2'368.00	-2'368.00	-	4'500.00	-4'500.00	-	4'541.00	-4'541.00	2'132.00	-47.38%
	TOTAL	331'938.95	419'088.00	-87'149.05	89'600.00	98'400.00	-8'800.00	77'083.63	236'085.82	-159'002.19	-78'349.05	890.33%
	Excédent de charges / revenus	87'149.05			8'800.00			159'002.19				

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
N ^{os} comptes	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
MCH2	MCH1						
8	ECONOMIE PUBLIQUE	14'500.00	-	15'000.00	-	-	-
81	AGRICULTURE	14'500.00	-	15'000.00	-	-	-
818	AGRICULTURE DE MONTAGE	14'500.00	-	15'000.00	-	-	-
818.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14'500.00		15'000.00		-	
818.506	BIEN MEUBLES	14'500.00		15'000.00		-	
818.5060.000	Nouveau Equipements Alpage Proz-du-Scex	14'500.00		15'000.00			

Renseignements complémentaires (comparaison compte / budget 2022)

8	Economie publique
81	Agriculture
818	Agriculture de montagne
818.5060.000	Equipements Alpage Proz-du-Scex, citerne

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE - RECAPITULATIF

N ^{os}	Désignation	Comptes 2022			Budget 2022			Comptes 2021			Ecart net C-B 2022	
		Charges	Revenus	Résultat net	Charges	Revenus	Résultat net	Charges	Revenus	Résultat net	CHF	%
8	ECONOMIE PUBLIQUE	14'500.00	-	14'500.00	15'000.00	-	15'000.00	-	-	-	-500.00	-3.33%
	TOTAL	14'500.00	-	14'500.00	15'000.00	-	15'000.00	-	-	-	-500.00	-3.33%
	Investissements nets		14'500.00			15'000.00			-			

COMPTE DE RESULTATS PAR NATURE

N ^{os}	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C/B 2022	
					CHF	%
3	CHARGES	331'938.95	89'600.00	77'083.63	242'338.95	270.47%
30	Charges de personnel	3'470.50	2'900.00	3'295.00	570.50	19.67%
300	Autorités et commissions	3'470.50	2'900.00	3'295.00	570.50	19.67%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	110'418.45	63'300.00	63'738.63	47'118.45	74.44%
310	Charges de matériel et de marchandises	103'177.80	46'600.00	57'037.30	56'577.80	121.41%
313	Prestations de service et honoraires	4'206.65	4'700.00	3'858.30	-493.35	-10.50%
314	Gros entretien et entretien courant	3'034.00	12'000.00	1'347.83	-8'966.00	-74.72%
317	Dédommagements	-	-	645.20	-	0.00%
318	Réévaluations sur créances	-	-	850.00	-	0.00%
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	11'200.00	11'500.00	5'300.00	-300.00	-2.61%
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	11'200.00	11'500.00	5'300.00	-300.00	-2.61%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	197'600.00	-	-	197'600.00	100.00%
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	197'600.00	-	-	197'600.00	100.00%
36	Charges de transfert	9'250.00	11'900.00	4'750.00	-2'650.00	-22.27%
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4'500.00	4'500.00	4'500.00	-	0.00%
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	4'750.00	200.00	250.00	4'550.00	2275.00%
366	Amortissements subventions d'investissement	-	7'200.00	-	-7'200.00	-100.00%
4	REVENUS	419'088.00	98'400.00	236'085.82	320'688.00	325.90%
42	Taxes et redevances	101'625.00	42'200.00	53'147.00	59'425.00	140.82%
421	Emoluments pour actes administratifs	-	-	300.00	-	0.00%
425	Recette sur ventes	101625	42'200.00	52'847.00	59'425.00	140.82%
44	Revenus financiers	119'863.00	47'200.00	182'938.82	72'663.00	153.95%
440	Revenus des intérêts	2'368.00	4'500.00	4'541.00	-2'132.00	-47.38%
443	Produits des immeubles du PF	-	-	1'093.60	-	0.00%
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	114'855.00	40'000.00	174'664.22	74'855.00	187.14%
447	Revenus des immeubles PA	2'640.00	2'700.00	2'640.00	-60.00	-2.22%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	9'000.00	-	-9'000.00	-100.00%
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux comme capital propre	-	9'000.00	-	-9'000.00	-100.00%
46	Revenus de transferts	197'600.00	-	-	197'600.00	100.00%
461	Dédommagements de collectivités publiques	197'600.00	-	-	197'600.00	100.00%

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

N ^{os}	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C-B 2022	
					CHF	%
5	DÉPENSES	14'500.00	15'000.00	-	-500.00	-3.33%
50	Immobilisations corporelles	14'500.00	15'000.00	-	-500.00	-3.33%
506	Biens meubles	14'500.00	15'000.00	-	-500.00	-3.33%
6	RECETTES	-	-	-	-	0.00%
	Néant					

COMPTE DU BILAN		Solde au	Mouvements		Solde au
Compte	Désignation	01.01.2022	Doit	Avoir	31.12.2022
1	ACTIF	2'467'788.49	3'259'478.00	2'960'045.60	2'767'220.89
10	Patrimoine financier PF	1'997'343.84	3'244'978.00	2'948'845.60	2'293'476.24
100	Disponibilités et placements à court terme	1'550'723.98	1'722'455.00	1'420'055.00	1'853'123.98
1000	CAISSE	1'550'723.98	1'722'455.00	1'420'055.00	1'853'123.98
1001.000	CH86 0900 0000 1778 1288 7 PostFinance	1'403'536.40	1'722'455.00	1'420'055.00	1'705'936.40
1002.000	CH57 8059 5000 0006 2946 1 Raiffeisen	3'964.88	-	-	3'964.88
1002.001	CH52 0026 4264 1000 05M1 J UBS	143'222.70	-	-	143'222.70
101	CREANCES	24'619.86	1'522'503.00	1'528'790.60	18'332.26
1010	CREANCES RESULTANT DE LIVRAISON ET DE PRESTATIONS EN FAVEUR DE TIERS	24'619.86	1'522'503.00	1'528'790.60	18'332.26
1011.000	C/c Municipalité My-Combe	24'619.86	1'522'503.00	1'528'790.60	18'332.26
104	ACTIFS DE REGULATIONS	-	20.00	-	20.00
1041	ACTIFS DE REGULATION, COMPTE DE RESULTATS	-	20.00	-	20.00
1041.000	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	20.00	-	20.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	422'000.00	-	-	422'000.00
1070	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	422'000.00	-	-	422'000.00
1080.000	Terrain Condémines	422'000.00	-	-	422'000.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	470'444.65	14'500.00	11'200.00	473'744.65
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	413'800.00	14'500.00	11'200.00	417'100.00
1404	TERRAINS BÂTIS	413'800.00	-	4'700.00	409'100.00
1404.000	Bâtiments d'alpage	46'800.00	-	4'700.00	42'100.00
1405.000	Forêts	367'000.00	-	-	367'000.00
1406	BIENS MOBILIERS PA	-	14'500.00	6'500.00	8'000.00
1406.000	Citerne Alpage Pro du Scex	-	14'500.00	6'500.00	8'000.00
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA	56'644.65	-	-	56'644.65
1452	PARTICIPATIONS AUX COMMUNES ET AUX SYNDICATS DE COMMUNES	56'644.65	-	-	56'644.65
1452.000	Association triage forestier Martigny-Vallée du Trient	56'644.65	-	-	56'644.65

COMPTÉ DU BILAN		Solde au	Mouvements		Solde au
Compte	Désignation	01.01.2022	Doit	Avoir	31.12.2022
2	PASSIF	2'467'788.49	160'374.14	459'806.54	2'767'220.89
20	CAPITAUX DE TIERS	1'371.95	1'371.95	16'055.30	16'055.30
204	PASSIFS DE REGULATION	1'371.95	1'371.95	16'055.30	16'055.30
2041	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'371.95	1'371.95	1'555.30	1'555.30
2041.000	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	1'371.95	1'371.95	1'555.30	1'555.30
2046	PASSIFS DE REGULARISATION, COMPTE D'INVESTISSEMENTS	-	-	14'500.00	14'500.00
2046.000	Passifs de régularisation, compte d'investissements	-	-	14'500.00	14'500.00
29	CAPITAUX PROPRES	2'466'416.54	159'002.19	443'751.24	2'751'165.59
291	FONDS ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE	75'767.76	-	197'600.00	273'367.76
2910	FONDS ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE	75'767.76	-	197'600.00	273'367.76
2910.000	Fonds de reboisement	75'767.76	-	197'600.00	273'367.76
299	EXCEDENT/DECOUVERT DU BILAN	2'390'648.78	159'002.19	246'151.24	2'477'797.83
2990	RESULTAT ANNUEL	159'002.19	159'002.19	87'149.05	87'149.05
2990.000	Résultat annuel	159'002.19	159'002.19	87'149.05	87'149.05
2999	RESULTATS CUMULES DES ANNEES PRECEDENTES	2'231'646.59	-	159'002.19	2'390'648.78
2999.000	Fortune nette	2'231'646.59	-	159'002.19	2'390'648.78
	Total de l'actif	2'467'788.49	3'259'478.00	2'960'045.60	2'767'220.89
	Total du passif	2'467'788.49	160'374.14	459'806.54	2'767'220.89
		0.00	299'432.40	-299'432.40	0.00

COMPTE DU BILAN PAR NATURE		Solde au	Solde au	Ecart entre/et	
Nature	Désignation	01.01.2022	31.12.2022	01.01.2022 - 31.12.2022	
				CHF	%
1	ACTIFS	2'467'788.49	2'767'220.89	299'432.40	12.13%
10	PATRIMOINE FINANCIER PF	1'997'343.84	2'293'476.24	296'132.40	14.83%
100	Disponibilités et placement à court terme	1'550'723.98	1'853'123.98	302'400.00	19.50%
101	Créances	24'619.86	18'332.26	-6'287.60	-25.54%
104	Actifs de régulations	-	20.00	20.00	100.00%
108	Immobilisations corporelles PF	422'000.00	422'000.00	-	0.00%
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	470'444.65	473'744.65	3'300.00	0.70%
140	Immobilisations corporelles PA	413'800.00	417'100.00	3'300.00	0.80%
145	Participations, capital social PA	56'644.65	56'644.65	-	0.00%
2	PASSIFS	2'467'788.49	2'767'220.89	299'432.40	12.13%
20	CAPITAUX DE TIERS	1'371.95	16'055.30	14'683.35	1070.25%
204	Passifs de régulation	1'371.95	16'055.30	14'683.35	1070.25%
29	CAPITAUX PROPRES	2'466'416.54	2'751'165.59	284'749.05	11.55%
291	Fonds du capital propre	75'767.76	273'367.76	197'600.00	260.80%
299	Excédent/découvert du bilan	2'390'648.78	2'477'797.83	87'149.05	3.65%
Total de l'actif		2'467'788.49	2'767'220.89	299'432.40	12.13%
Total du passif		2'467'788.49	2'767'220.89	299'432.40	12.13%
Ecart		-	-	-0.00	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Fonction	Nature	Objet	Valeurs au	Dépenses	Recettes	Solde avant amortissement	% MCH2	Amortissements	Valeurs au
			31.12.2021	2022	2022	2022	2022	2022	31.12.2022
818	1404.000	Bâtiment d'alpage	46'800.00	-	-	46'800.00	10%	4'700.00	42'100.00
820	1405.000	Forêt	367'000.00	-	-	367'000.00	0%	-	367'000.00
818	1406.000	Equipement Alpage Pro du Scex	-	14'500.00	-	14'500.00	45%	6'500.00	8'000.00
Total			413'800.00	14'500.00	-	428'300.00	3%	11'200.00	417'100.00

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains				-		-	0%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%
1404 Bâtiments du PA	46'800	-	-	46'800	4'700	42'100	8%
1405 Forêts PA	367'000	-	-	367'000		367'000	0%
1406 Biens meubles du PA	-	14'500		14'500	6'500	8'000	35%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X Prêts				-		-	Selon risque
145X Participation capital social				-		-	Selon risque
146X Subventions d'investissement				-		-	10%
Total comptes ordinaires	413'800	14'500	-	428'300	11'200	417'100	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	413'800	14'500	-	428'300	11'200	417'100
------------------------------------	----------------	---------------	----------	----------------	---------------	----------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
	Néant											

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
820.3101.000	Achat de bois	44'400	99'580	55'180	12.05.2023

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	2'466'417	284'749	-	2'751'166
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	75'768	197'600	-	273'368
294	Réserves de politique budgétaire	-	-	-	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	2'390'649	87'149		2'477'798

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - -

Total provisions à long terme

- - - -

Total des provisions

- - - -

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Triage forestier Martigny- Vallée du Trient		24.7	134'121	-	56'645	56'645
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Néant			

Administration Communale
de Martigny-Combe
Conseil bourgeoisial

1921 Martigny-Combe

Martigny, le 30 mai 2023 D/cr

Rapport du Réviseur sur les comptes annuels à l'Assemblée bourgeoisiale

En notre qualité de réviseur, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Martigny-Combe, comprenant le bilan et le compte des investissements, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour

définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les conditions légales et réglementaires en matière de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Ph. Dini
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Dini & Associés SA


C. Rama
Experte-réviseur agréée

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Martigny-Combe

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Martigny-Combe se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Martigny-Combe se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 10'000.00

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1403)

Bâtiments : 10% (8% à 15%) (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 45% (35% à 60%) (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 50% (10% à 100%).

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 10'000.00

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000.00

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

